

CR réunion avec la Mairie et le SMPBA du 13 octobre 2023

Présents :

Jean François Boudigue : Vice-président SMPBA

Matthieu Castaingts : Directeur cabinet du Maire

Yvon Corcia, Jacques Deuil, Jeannine Panteix : membres du bureau AVDO.

1- Aménagement Avenue des ostréiculteurs :

Suite à la réunion publique, le SMPBA a pris en compte les demandes qui se sont identifiées, dans le respect de la réglementation et le respect des permis de construire des riverains.

Le projet est plus complexe que prévu car le nord de la digue doit être renforcé par l'ajout de pieux. Le budget passe ainsi de 1,5 M€ à 2,1 M€. Cependant le planning est maintenu avec un appel d'offre fin 2023 et des travaux prévisionnels débutant au premier trimestre 2024 pour se terminer fin 2024.

JF Boudigue fait remarquer que ce projet est un effort important pour le SMPBA dont le budget annuel est 5 M€ pour 16 ports.

L'ensemble des parties prenantes souhaite faire de ce projet une réussite sur le plan esthétique et la qualité de l'aménagement. C'est une avenue à forte attractivité incluse dans l'embellissement du port et de la façade maritime.

Le SMPBA précise que la mise en place d'un garde-corps (1,2m de hauteur) est obligatoire au regard de la réglementation. Le type de garde-corps, sa matière et son dessin n'ont pas été choisis (le type « autoroute » sera évité). La mairie et le SMPBA souhaitent une esthétique en cohérence avec le cadre du port.

Concernant le garde-corps, la mairie en gardera le choix final, choix des matériaux, choix de la couleur, choix de l'épaisseur, etc...

L'éclairage public (dit « intelligent ») sera disposé sur des pylônes en bord de quai intégré harmonieusement en bordure du garde-corps et tourné vers la route. C'est lorsqu'il sera mis en place que les poteaux en béton résiduels côté façades seront démontés.

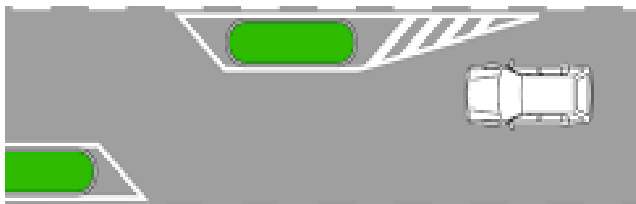
Le SMPBA ne souhaite pas diffuser pour l'instant les plans d'aménagement « provisoires ».

JF Boudigue nous informe que les plans d'exécution détaillés seront définis avec l'entreprise choisie, c'est à ce moment-là que les aménagements définitifs (garde-corps et ralentissements) seront précisés et que les usagers et riverains seront consultés.

Avdo propose que des aménagements limitant effectivement la vitesse soient mis en place. Par exemple des « **zones de rencontre** » à la hauteur de deux à trois pontons d'accès ainsi que des **rétrécissements de voie avec îlot**.



Zone de rencontre Piétons/vélo/voitures – limité à 20Km/h



Zone de rétrécissement avec îlots



Passage piéton avec effet d'optique.

Les solutions qui pourraient être envisagées sont, par exemple, une attribution de macarons aux plaisanciers et aux riverains comme sur le port d'Arcachon. Cette solution limiterait la surfréquentation des voitures sur la digue Est.

2- Maline/ écluse / Canelot :

Des discussions actives sont en cours entre Mairie/ SMPBA/ SIBA/ Préfecture concernant la réhabilitation de cet ensemble d'ouvrages afin de définir une solution globale et pérenne en termes de sécurité. Ces discussions portent sur la responsabilité de chaque partie comme sur le financement des opérations. Nous attendons la solution.

Dans ce cadre, les services de l'état pourraient se substituer à l'ASA de la Maline pour le financement des travaux du bassin de la Maline et des canalisations qui desservent les bassins de déchargement des ostréiculteurs.

La Mairie est très impliquée et active pour trouver une solution malgré la complexité du dossier et le montant des investissements nécessaires. Le Maire et son équipe, conscients des risques, se mobilisent pour que des solutions soient trouvées et actées avant la fin de la mandature.

3- Ouverture du chemin communal (nord allée du Canelot/ rue des écluses) :

La Mairie a fait un courrier de rappel à la loi à chacune des parties. L'accès au chemin a été ouvert côté rue des écluses. Reste maintenant à dégager la végétation et à rendre le terrain carrossable pour permettre le passage des véhicules. La mairie nous informera des actions engagées. Le nettoyage de la parcelle est prévu mais pas la coupe d'arbres, une réflexion est en cours sur la réouverture ou non aux voitures

4- Points divers

Avdo rappelle que le pont qui franchit le Canelot (rue des écluses) a été construit de façon artisanale avec les moyens du bord de l'époque. Il est limité à 3,5 T, mais utilisé par de nombreux véhicules de transport de tout gabarit.

La Mairie travaille sur un plan de circulation permettant d'ouvrir l'accès du sud de la petite Maline vers la rue des Cordeliers.

Le carrefour entre l'avenue des ostréiculteurs et la rue des écluses s'avère très dangereux pour les véhicules qui viennent de l'allée du Canelot. Avdo demande à ce que trois panneaux stop installés à ce carrefour (un sur chaque accès).

Suite au courrier de la mairie rappelant que les berges du Canelot sont du domaine public et doivent rester libres au passage, certains accès ont été libérés mais d'autres restent encore fermés au passage.

La Mairie suit la mise en œuvre de l'application du droit dans ce quartier.